

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du mardi 25 juin 2024

Dole - 18H

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 60
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 18 juin 2024
Date de publication : 02 juillet 2024

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	NONNOTTE-BOUTON Catherine
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	REBILLARD Jean-Michel
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	ROCHE Paul
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	BREMOND Gabriel
SOLDAVINI Grégory	CHAUTARD Christophe	RIOTTE Christine
LEFEVRE Jean-Philippe	ANTOINE Patricia	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	BERTHAUD Mathieu	DIEBOLT Alain
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	HENRY Micheline
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	DELAINE Isabelle	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	LABOUROT Céline
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	PERNOUX Annie
PECHINOT Jacques	GIROD Isabelle	CALLEGHER Aline
RYAT Thomas	GOMET Nicolas	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe	
THEVENIN Hélène	MARCHAND Sylvette	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	GINET Gérard suppléé par GUERIAUD Didier
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine	LAGNIEN Jacques suppléé par MURA-BIRON Aurélie
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine	

Conseillers absents ayant donné procuration

MICHAUD Dominique donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à MARCHAND Sylvette
FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à MEUGIN Olivier
MANGIN Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
PRAT Hervé donne procuration à DRUET Timothée
CHAPIN Jean-Paul donne procuration à TRONCIN Dominique
PANNAUX Joël donne procuration à STOLZ Julien
DAVID Françoise donne procuration à LEGRAND Jean-Luc
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	BONIN Jean-Luc	MATHEZ Christian
CHEVAUX Bruno	PAUVRET Emeric	JEANNEAUX Cyril
MATHIOT Agnès	HERRMANN Nadine	
BLANCHET Philippe	VIVERGE Patrick	

Objet : Rapports annuels d'activité SOGEDO service public assainissement collectif – Année 2023

Rapporteur : Monsieur Olivier MEUGIN

Suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vue transférer la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020.

A ce titre, les contrats de Délégation de Service Public (DSP) relatifs à l'assainissement collectif sur les communes où ce service avait été délégué auparavant lui ont été transférés.

Il s'agit des contrats de DSP Assainissement confiés à SOGEDO et concernant les communes de :

- Amange, Archelange, Audelange, Baverans, Châtenois et Rochefort-sur-Nenon (ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vèze)
- Authume
- Crissey
- Eclans Nenon
- Foucherans
- Jouhe
- Parcey
- Saint-Aubin
- Villette-les-Dole.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public (DSP) produise chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en prend acte.

Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les présents rapports exposent les activités d'assainissement collectif du 1er janvier au 31 décembre 2023 sur le territoire de l'ancien Syndicat de la Vèze et des communes d'Authume, Crissey, Eclans-Nenon, Foucherans, Jouhe, Parcey, Saint-Aubin et Villette-les-Dole.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a examiné les rapports présentés par le délégataire de service public.

Elle s'est ainsi réunie le 17 juin 2024 afin d'examiner ces rapports d'activité 2023 et a validé les rapports présentés.

Vu les articles L.1413-1 et L.1411-3 du CGCT demandant présentation d'un rapport d'activité pour tout délégataire d'une mission de service public,

Vu les contrats de DSP confiant à SOGEDO la gestion du service public de l'assainissement collectif sur le territoire de l'ancien Syndicat d'Assainissement de la Vèze, d'Authume, de Crissey, d'Eclans-Nenon, de Foucherans, de Jouhe, de Parcey, de Saint-Aubin et de Villette-les-Dole,

Vu les rapports d'activité de l'année 2023 présentés par le délégataire,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 juin 2024,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **PREND ACTE** des rapports d'activité de l'exercice 2023 du délégataire, ci-annexés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à diffuser ces rapports à l'ensemble des partenaires intéressés.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finance/Commande Publique
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement
- SOGEDO

*Fait à Dole, le 25 juin 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHERE.

